



Date de convocation :
23/05/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 34

Conseillers votants : 35



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-neuf mai à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Hervé HERRY, M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GRAFFIN à M. Sébastien LECORNU

Absents :

Secrétaire de séance : Yves ETIENNE

N° 076/2020

Rapporteur : Nicole BALMARY

OBJET : Inscription au titre des Monuments Historiques de l'ancien pont et de son vieux-moulin ainsi que des remparts du Jardin des Arts (ancien château)

La Municipalité est attachée à la protection de son patrimoine architectural, environnemental et culturel, et souhaite continuer d'« inscrire Vernon dans l'Histoire » via son projet d'aménagement du territoire dont fait partie la valorisation de ses sites emblématiques.

Considérant que l'Inventaire du Patrimoine du Ministère de la Culture (base Mérimée) et les démarches d'inscription ou de classement sont les bases scientifiques les plus fiables

pour la préservation et le rayonnement du patrimoine français, la Ville souhaite inscrire au titre des Monuments Historiques ses édifices emblématiques qui n'y figurent pas.

Le recensement du Patrimoine sur Vernon (cf. tableaux en annexe) montre que certains édifices emblématiques de la Ville, ne font l'objet, ni de classement, ni d'inscription au titre des Monuments Historiques. C'est le cas pour l'ancien Pont et son Vieux-Moulin, ainsi que les remparts du Jardin des Arts, édifices emblématiques qui participent fortement à l'identité culturelle de la Ville et dont l'intérêt architectural n'est plus à démontrer. Ces édifices font la renommée de Vernon, contribuent au renforcement de l'attractivité du Territoire, et représentent des étapes clés du parcours touristique de Vernon et Giverny.

L'inscription d'un édifice se fait par décision administrative de la préfecture de Région. La protection obtenue permet de faire connaître l'histoire du bâtiment via le recensement des archives, et ouvre droit aux subventions pour restaurer, rénover ou réhabiliter le bien en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Architecte des bâtiments de France. L'expertise des architectes spécialisés et experts du patrimoine est indispensable pour la meilleure préservation de ces monuments, d'un point de vue technique, historique et culturel, dans la règle de l'Art.



En effet le respect des réglementations du patrimoine est une garantie technique sur de tels ouvrages, mais aussi une garantie pour la préservation des métiers du savoir-faire en construction. En effet le Patrimoine représente également, un enjeu social et économique fort au travers d'une attention particulière portée à l'histoire de l'Architecture et au secteur du bâtiment, via la transmission de savoir-faire et de techniques traditionnelles afférentes au bâti ancien, et donc de l'artisanat français.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande d'inscription au titre des Monuments Historiques des deux édifices remarquables de la Ville de Vernon suivants :

- L'ancien Pont et son Vieux-Moulin,
- Les remparts du Jardin des Arts, entre les deux tours de l'ancien château.

La Ville, propriétaire de ces biens, considère qu'il lui appartient la responsabilité de la conservation de ces édifices via une maîtrise d'ouvrage forte qui s'inscrit dans la règle de l'art de bâtir.

Vu les dispositions des articles L. 621-25 et suivants, R. 621-26 et R. 621-53 à R. 621-58 du code du Patrimoine,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,

Vu le Décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le dépôt d'une demande d'inscription au titre des Monuments Historiques des deux édifices remarquables de la Ville de Vernon faisant l'objet de la présente délibération, à savoir :
 - L'ancien Pont et son Vieux-Moulin,
 - Les remparts du Jardin des Arts, entre les deux tours de l'ancien château.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener toute action et signer tout document permettant la protection de l'ancien Pont et de son Vieux-Moulin, ainsi que celle des remparts du Jardin des Arts (remparts de l'ancienne enceinte du château entre la Tour des Farines et la Tour des Archives) au titre des monuments historiques inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural et culturel Français.

Culture et patrimoine

Dossier non présenté en
commission

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Annexe : classements et inscriptions au titre des Monuments Historiques

D'après l'inventaire du Patrimoine Architectural et Culturel issu de la base Mérimée (Ministère de la Culture) la liste des recensements pour Vernon est la suivante :

CLASSEMENTS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	
DATE DU CLASSEMENT	TITRE DE L'EDIFICE OU DU SITE
Classement par liste de 1862	Eglise Notre-Dame de Vernon, actuellement Collégiale, et liste des objets conservés
Donjon : Classement par arrêté du 12 Janvier 1945	Ancien château de Vernonnet, dit Château des Tourelles, Donjon.
Caves, façades et toitures : Classement par arrêté du 6 Août 1924	Maison à pans de bois dite Maison du Temps Jadis
Classement par liste de 1840	Tour des Archives
<p>Classement MH partiellement : 1^{er} Juillet 1974 Classé MH le 4 Mars 1996</p> <p>Emprise foncière de l'ancien petit parc, façades et toitures des pavillons du Portier, du Jardinier et de la vacherie avec son abreuvoir la clôture subsistante, les sources dites Marzelles, Penthièvre, Princesse, Comtesse, Duchesse et Schickler, le Pavillon de Penthièvre, le bassin dit de la Princesse et toutes les canalisations partant de ces sources et alimentant le domaine : classement par décret du 4 Mars 1996</p>	<p>Domaine du Château de Bizy : Façades et toitures du château, partie ordonnancée du Parc avec ses 7 fontaines et ses perspectives (cf plan annexé à l'arrêté) : classement 1^{er} Juillet 1974- Ancien Petit Parc (seules exclues parcelles K45 -47) y compris les aménagements du Parc connus ou, à découvrir ; les façades ou toitures des Pavillons du Portier, du Jardinier ou de la Vacherie avec son abreuvoir, la clôture subsistante ; et les Sources, dites sources Marzelle, Penthièvre, Comtesse, Duchesse, et Schickler (rue de cote de la Fontaine, Rue bataille de Cocherelle), le Pavillon abritant la source Penthièvre, le Bassin dit de la Princesse, ainsi que toutes les canalisations partant de ces sources et alimentant le Domaine de Bizy : classement par arrêté du 4 Mars 1996. Eléments protégés : Parc, Fontaine, Allée, Abreuvoir, Bassin, Pavillon, Clôture, Source, installation hydraulique, élévation, jardin d'agrément, basse-cour, écurie.</p> <p>Parc dit Petit Parc du château de Bizy avenue des Capucins : Parc du début du 18^e siècle avec parterres en broderie, parterre d'orangerie, bosquet, jardin potager, bassin, réservoir, parterre d'orangerie, vertugadin, fabrique, porterie. Glacière, grotte, goulette de jardin, orangerie, serre, jardin potager, bassin, réservoir, allée, chapelle, demi-lune, bosquet, labyrinthe, pelouse, quinconce. Elément remarquable : buffet d'eau.</p>
Site classé le 29 Janvier 1932	Bords de Seine, avenues et places publiques de Vernon

INSCRIPTIONS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DATE DE L'INSCRIPTION	TITRE DE L'EDIFICE OU DU SITE
Inscription MH par arrêté du 8 Mai 1926	Portail de l'ancienne Eglise, faisant partie du presbytère de Vernonnet
Inscription MH par arrêté du 3 Février 1928	Manoir du Grévarin
Inscription MH partielle par arrêté du 31 Mars 1926	Château, tour sud de l'ancienne enceinte (tour des Farines)
Sculpture du poteau d'angle, Inscription MH du 8 mai 1926	Hôtel du Cheval-Blanc Hôtel de la Marine, Musées Alphonse-Georges Poulain
Site inscrit le 22 Novembre 1943	Ensemble sur la rive droite de la Seine autour du vieux moulin, de l'ancien pont, du château des Tourelles, des îles
Site inscrit le 19 Juillet 1944	Ensemble sur la rive gauche de la Seine